



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE
DU
REDRESSEMENT PRODUCTIF

FLEUR PELLERIN
MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE
DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES,
DE L'INNOVATION ET DE
L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 31 janvier 2013
N°372/322

Alcatel-Lucent : le Gouvernement demeure mobilisé auprès de l'équipementier et de la filière

Alcatel-Lucent a annoncé courant décembre 2012 la finalisation d'une solution de prêt pour faire face aux importantes échéances de trésorerie du groupe, ce qui a été favorablement accueilli par les marchés. Certaines modalités initialement envisagées pour ce prêt (« covenants » financiers) ont toutefois soulevé des inquiétudes car, en favorisant une possible prise de contrôle des actifs du groupe par les prêteurs à court terme, elles étaient susceptibles d'hypothéquer l'avenir de l'équipementier.

De ce fait, le Gouvernement s'est mobilisé et a examiné, en concertation avec l'entreprise, toutes les options envisageables pour alléger cette contrainte financière et sécuriser les actifs les plus stratégiques. Répondant aux demandes des organisations syndicales, cette mobilisation de l'État, coordonnée par la ministre déléguée Fleur PELLERIN en lien avec Pierre MOSCOVICI et Arnaud MONTEBOURG, atteste de sa préoccupation pour l'avenir d'Alcatel-Lucent et a été un élément positif dans le contexte de négociations en cours avec les prêteurs.

Aujourd'hui, le Gouvernement prend note des améliorations qui ont été apportées par rapport au projet initial de prêt, grâce au volontarisme d'Alcatel-Lucent, qui mettent le groupe dans de bonnes conditions pour faire face aux défis de son développement.

Le Gouvernement reste toutefois particulièrement vigilant quant à l'avenir d'Alcatel-Lucent et son ancrage en France. A cet égard, un dialogue constructif a été engagé avec le groupe sur sa stratégie de développement et le Gouvernement sera attentif à la qualité du dialogue social dans le cadre du plan de restructuration en cours.

Le Gouvernement entend également agir pour l'ensemble de la filière télécom française.

Ainsi, il adoptera d'ici un mois sa feuille de route pour le très haut débit, qui permettra de desservir l'ensemble de la population française d'ici dix ans. Avec les travaux en cours visant à accélérer le déploiement des réseaux mobiles de nouvelle génération (4G), ce chantier se traduira par une relance importante des investissements dans le secteur. De plus, le Gouvernement soutiendra l'action de la Commission européenne visant à accélérer le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du continent.



Il souhaite également mettre en place une véritable politique de filière pour le secteur des télécoms en France, afin de renforcer les solidarités entre opérateurs, équipementiers et sous-traitants. Cette politique portera plus particulièrement sur les choix technologiques et la coopération en termes de recherche et développement, la compétitivité de la filière à l'export, enfin la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Début mars, le Gouvernement réunira le comité stratégique de filière « numérique » issu de la Conférence nationale de l'industrie (CNI) pour adopter et mettre en œuvre les mesures correspondantes.

Contact presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI – 01 53 18 40 82
Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG – 01 53 18 45 13
Cabinet de Fleur PELLERIN – 01 53 18 41 00